

PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice :	29	L'an deux mille vingt-trois , le lundi onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 5 décembre, s'est réuni en mairie salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents :	21	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	4	
Nombre de conseillers votants :	25	

TABLEAU DES CONSEILLERS PRÉSENTS, REPRESENTÉS OU EXCUSÉS

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à	NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
BONNICHON	Frédéric	X			GUILLOT	Brigitte	X		
FAURE-IMBERT	Danielle	X			CANET	Antoine	X		
CHAUVIN	Lionel		X		DESPLANQUE	Brigitte	X		
CACERES	Marie	X			MAUPIED	Catherine		X	J. CREGUT
VIDAL	Thierry	X			BAYLE	Bernard	X		
ABELARD	Nathalie	X			GAILLARD	Jean-Luc	X		
WATERLOT	Philippe		X	Ramon GARCIA	MESSEANT	Jean-François	X		
MECKLER	Emanuelle	X			MELUT	Valérie	X		
GARCIA	Ramon	X			DUARTE	Marie-Christine	X		
CRETIN	Chantal		X	Gilles DOLAT	BIONNIER	Cédric	X		
RAVEL	Dominique	X			VERMERSCH	Vincent		X	
PORTE	Michèle		X	Marie CACERES	CROZY MACHEBOEUF	Carole		X	
ROUVIER-AMBLARD	Marie	X			VINCENT	Eric	X		
DOLAT	Gilles	X			TOUIJAR	Tarek		X	
CREGUT	Jacques	X							

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEURS		DELIBERATIONS	
PREAMBULE			
Frédéric BONNICHON	0	COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT DU 03 OCTOBRE 2023 AU 11 DECEMBRE 2023	
Frédéric BONNICHON	0	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 OCTOBRE 2023	
INTERCOMMUNALITE			
Frédéric BONNICHON	1	COMMUNICATION DU RAPPORT DEFINITIF DU CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ET LA GESTION RLV	
ADMINISTRATION GENERALE			
Frédéric BONNICHON	2	APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORDRE DE LA LIBERATION	
Frédéric BONNICHON	3	DEMANDE DE DENOMINATION COMMUNE TOURISTIQUE - RENOUELEMENT	
Frédéric BONNICHON	4	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) de la plaine de Riom – DESIGNATION DES REPRESENTANTS	
Frédéric BONNICHON	5	TARIFS MUNICIPAUX - BULLETINS MUNICIPAUX ET CHATELSCOPE	
Danielle FAURE-IMBERT	6	SEML CHATEL DEVELOPPEMENT – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022	
Ramon GARCIA	7	CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LA POLICE NATIONALE	
FINANCES			
Cédric BIONNIER	8	DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNE	
Cédric BIONNIER	9	DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PARKING	
Cédric BIONNIER	10	DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET THEATRE	
Cédric BIONNIER	11	DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET SOURCES	
Cédric BIONNIER	12	LOYER DES SOURCES 2023	
Cédric BIONNIER	13	AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024	
Cédric BIONNIER	14	VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2024 A VERSER AU CCAS	
Cédric BIONNIER	15	CREATION D'UNE REGIE ENERGIES RENOUELABLES DOTEE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE	

Cédric BIONNIER	16	REFACTURATION DES CHARGES DE PERSONNEL DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
RESSOURCES HUMAINES ET CITOYENNETÉ		
Jean-François MESSEANT	17	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Jean-François MESSEANT	18	RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU POLE SANTE AUPRES DU CENTRE DU GESTION DU PUY-DE-DOME 2024-2026
Marie CACERES	19	DESIGNATION REFERENT SENIORS AU SEIN DU CLIC RIOM LIMAGNE COMBRAILLES
Marie CACERES	20	FIXATION DES TARIFS DES MONUMENTS-CAVEAUX-EMBLEMES FUNERAIRES ET CONCESSIONS – CIMETIERE
Marie CACERES	21	CHANTIERS D'INSERTION PROJET TERRITORIAL 2024 – CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS INSERFAC ET AVENIR
CADRE DE VIE		
Dominique RAVEL	22	CESSION DE L'IMMEUBLE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE CADASTRE 103 AL 150 SIS 3 AVENUE ETIENNE CLEMENTEL - ANNULE ET REMPLACE
Dominique RAVEL	23	DROITS DE PREFERENCE ET DE PREEMPTION DE PARCELLES BOISEES AU PROFIT DE LA COMMUNE – PARCELLE CADASTREE 103 361 ZA 169 SISE « LE TERME »
Gilles DOLAT	24	RENOUVELLEMENT ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION PECF
JEUNESSE		
Thierry VIDAL	25	SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE
Thierry VIDAL	26	TARIFICATION D'UN SEJOUR HIVER 2024
VIE DE LA CITE		
Thierry VIDAL	27	CONVENTION AVEC LE TENNIS CLUB DE CHATEL-GUYON CONCERNANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION ET D'UTILISATION DU PÔLE RAQUETTES
Emanuelle MECKLER	28	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU VILLAGE DE NOEL
Emanuelle MECKLER	29	CONVENTION DE LOCATION DE SALLE - FORUM DES FORMATIONS
Emanuelle MECKLER	30	ANNULATION ET REPORT DE SPECTACLE DE LA SAISON CULTURELLE DU THEATRE

Cédric BIONNIER est secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 et constate que le quorum est atteint.

ADMINISTRATION GENERALE

0. COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU 03 OCTOBRE 2023 AU 11 DECEMBRE 2023

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT

N°	N° de décision et objet	MONTANT T.T.C. (le cas échéant)	MONTANT H.T. DES TRAVAUX (le cas échéant)
26	23D15-DECIS-026-FINAN-20102023.PORTANT SUR DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UN JEU PMR		5 000 € H.T.
4	23D15-DECIS-027-FINAN-09112023.PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ EXPLOITATION, ENTRETIEN ET DEPANNAGE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE CLIMATISATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET D'APPAREILS DE CUISSON - MARCHÉ CVC - REF MARCHÉ : 2023S001		16 269 € H.T
4	23D15-DECIS-028-FINAN-10112023.PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RECONSTRUCTION DU MUR DU PRESBYTERE - REF MARCHÉ : 2023T001		141 081 € H.T
26	23D15-DECIS-029-FINAN-222112023.PORTANT SUR LA CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE	500 000 €	
6	23D15-DECIS-030-FINAN-28112023.PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT SUITE A UNE DEGRADATION DE LA GRILLE DE LA FONTAINE	2 431,86 €	
6	23D15-DECIS-030-FINAN-28112023.PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT SUITE A UNE DEGRADATION DEMOBILIER URBAIN	975 €	

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 3 Octobre 2023

INTERCOMMUNALITE

1. COMMUNICATION DU RAPPORT DEFINITIF DU CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES ET LA GESTION RLV

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.
L'assemblée n'émet aucune observation.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

ADMINISTRATION GENERALE

2. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORDRE DE LA LIBERATION

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.
L'assemblée n'émet aucune observation.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les termes de la convention avec l'ordre de la Libération Conseil National des Communes « Compagnon de la libération ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. DEMANDE DE DENOMINATION COMMUNE TOURISTIQUE - RENOUELEMENT

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.
L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter le renouvellement de la demande de dénomination auprès de la Préfecture.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DE LA PLAINE DE RIOM – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.
L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner Nathalie ABELARD et Gilles DOLAT, représentants titulaires, pour siéger aux instances du SIAEP, et Jacques CREGUT, représentant suppléant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. TARIFS MUNICIPAUX – BULLETINS MUNICIPAUX CHATEL-INFO ET CHATELSCOPE

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.
L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les tarifs applicables à la publicité sur les bulletins municipaux Châtel-info et Châtelscope.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. SEML CHATEL DEVELOPPEMENT – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022

Rapporteur : Danielle FAURE-IMBERT

Madame Danielle FAURE-IMBERT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la présentation du rapport annuel d'activité, qui lui a été transmis, au titre de l'année 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité

(M. Frédéric BONNICHON, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M. Jean-François MESSEANT et M. Jean-Luc GAILLARD, administrateurs de la SEML, n'ont pas pris part au vote)

7. CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LA POLICE NATIONALE

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de coordination de la Police Municipale et de la Police Nationale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

8. DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour donner suite à une demande de précision, Éric VINCENT souhaite savoir si les recettes reçues dans le cadre du contrat enfance jeunesse par la CAF sont affectées à une dépense particulière et notamment à une dépense liée au service jeunesse et vie scolaire.

Monsieur le Maire explique que cette recette n'avait pas été budgétée, et qu'elle a été notifiée en cours d'année. En revanche, il précise que cette dernière n'est pas affectée formellement à une dépense mais répond effectivement à des enjeux en lien avec le service jeunesse et vie scolaire.

9. DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PARKING

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget parking.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET THEATRE

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget théâtre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET SOURCES

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget sources.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. LOYER DES SOURCES 2023

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le montant du loyer 2023 fixé à 20 000 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal propose l'autorisation du mandatement, jusqu'à l'adoption du budget 2024 (prévu en mars 2024), à hauteur de 679 500 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2024 A VERSER AU CCAS

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter le versement d'une avance au CCAS sous la forme d'une subvention dite « exceptionnelle » qui sera déduite de la subvention annuelle pour un montant de 13 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. CREATION D'UNE REGIE ENERGIES RENOUVELABLES DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la création d'un budget annexe « Production d'énergies renouvelables ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. REFACTURATION DES CHARGES DE PERSONNEL DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le mode de refacturation entre budget et d'approuver la refacturation de ces dépenses de personnel aux budget annexe Théâtre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES ET CITOYENNETÉ

17. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-François MESSEANT

Monsieur MESSEANT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'actualisation du tableau des effectifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU POLE SANTE AUPRES DU CENTRE DU GESTION DU PUY-DE-DOME 2024-2026

Rapporteur : Jean-François MESSEANT

Monsieur MESSEANT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion aux missions relatives à la santé au travail et à l'assistance retraites exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. DESIGNATION REFERENT SENIORS AU SEIN DU CLIC RIOM LIMAGNE COMBRAILLES

Rapporteur : Marie CACERES

Madame CACERES présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner Marie CACERES, Adjointe au Maire en charge des Affaires Sociales, comme référente Séniors au sein du CLIC de Riom Limagne Combrailles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. FIXATION DES TARIFS DES MONUMENTS-CAVEAUX-EMBLEMES FUNERAIRES ET CONCESSIONS – CIMETIERE

Rapporteur : Marie CACERES

Madame CACERES présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessus proposés pour les concessions funéraires ainsi que pour les monuments, caveaux et ornements funéraires repris suite à la procédure menée entre 2018-2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21. CHANTIERS D'INSERTION PROJET TERRITORIAL 2024 – CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS INSERFAC ET AVENIR

Rapporteur : Marie CACERES

Madame CACERES présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver, d'une part, la reconduction de l'opération, engagée en 1994 et renouvelée chaque année, ayant pour objet la réalisation, par des personnes employées dans le cadre d'une action de réinsertion, de travaux de nettoyage dans la forêt communale, petits travaux d'entretien de bâtiments, de voirie, du Parc Thermal, et d'autre part, d'approuver la participation communale qui s'élève, au titre de l'année 2024, pour 12 mois de chantier, du 1er janvier au 31 décembre 2024, à 57 000 €,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CADRE DE VIE

22. CESSION DE L'IMMEUBLE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE CADASTRE 103 AL 150 SIS 3 AVENUE ETIENNE CLEMENTEL - ANNULE ET REMPLACE

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver d'une part, le changement d'affectation de l'immeuble pour y héberger une opération immobilière à vocation sociale, d'autre part, d'approuver la cession du bien cadastré sur la parcelle AL 150 sise 3 avenue Etienne Clémentel à Châtel-Guyon, au bailleur social Ophis, au prix de 230 000 €, soit une minoration de 70 000 € par rapport à l'estimation des Domaines pouvant être déduite de la pénalité SRU à l'année N+2, et enfin, d'approuver la clause pénale en cas de non-respect de l'exécution du projet immobilier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23. DROITS DE PREFERENCE ET DE PREEMPTION DE PARCELLES BOISEES AU PROFIT DE LA COMMUNE – PARCELLE CADASTREE 103 361 ZA 169 SISE « LE TERME »

Rapporteur : Dominique RAVEL

Monsieur RAVEL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver, d'une part, l'application des droits de préférence et de préemption en matière forestière prévues aux articles L. 331.19 à L.331-24 du Code forestier, et d'autre part, d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée 103 361 ZA 169.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. RENOUVELLEMENT ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION PEFC

Rapporteur : Gilles DOLAT

Monsieur DOLAT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'une part, d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC et de s'engager à régler la contribution d'adhésion (25 € de frais de dossier + 1 €/ha surface productive et 0.50 €/hectare surface non productive), la superficie globale de la forêt représentant 215 ha, et d'autre part, de demander à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris dans le cadre de cette adhésion à PEFC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

JEUNESSE

25. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

Rapporteur : Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26. TARIFICATION D'UN SEJOUR HIVER 2024

Rapporteur : Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'organisation d'un séjour hiver 2024 : destination, modalités et tarifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIE DE LA CITE

27. CONVENTION AVEC LE TENNIS CLUB DE CHATEL-GUYON CONCERNANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION ET D'UTILISATION DU PÔLE RAQUETTES

Rapporteur : Thierry VIDAL

Monsieur VIDAL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention avec l'association Tennis Club de Châtel-Guyon.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU VILLAGE DE NOEL

Rapporteur : Emanuelle MECKLER

Madame MECKLER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. CONVENTION DE LOCATION DE SALLE - FORUM DES FORMATIONS

Rapporteur : Emanuelle MECKLER

Madame MECKLER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la prise en charge partielle du coût de fonctionnement du Centre Culturel de la Mouniaude.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. ANNULATION ET REPORT DE SPECTACLE DE LA SAISON CULTURELLE DU THEATRE

Rapporteur : Emanuelle MECKLER

Madame MECKLER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les annulations et/ou reports de spectacles et, le cas échéant, les remboursements des places de spectacles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES ET CITOYENNETÉ

31. AVIS PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS PPGDID

Rapporteur : Marie CACERES

Madame CACERES présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'une part, d'émettre un avis favorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID), d'autre part, d'approuver la qualité de la commune en tant que lieu d'accueil (et d'enregistrement éventuellement) de la demande en logement social.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H15

Frédéric BONNICHON
Maire de Châtel-Guyon

Cédric BIONNIER
Secrétaire de séance du conseil municipal

